



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment parler du nouveau Sdage et sur quoi sensibiliser en priorité ?

Le Sdage et le programme de mesures 2022-2027

Alain Sappey – Agence de l'eau Loire-Bretagne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan

Considérations préliminaires

Les enjeux

Le Sdage...

...et son programme de mesures

Considérations préliminaires

Qu'est-ce que le Sdage ?

Document de protection des milieux aquatiques

Déclinaison à l'échelle du bassin du principe de gestion équilibrée de la ressource en eau

→ Qui n'ignore pas les usages

Portée et limites du Sdage

Conformité du Sdage avec le code de l'environnement

Compatibilité avec le Sdage :

Plans, programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau

Documents d'urbanismes dans le domaine de l'eau (SCOT...)

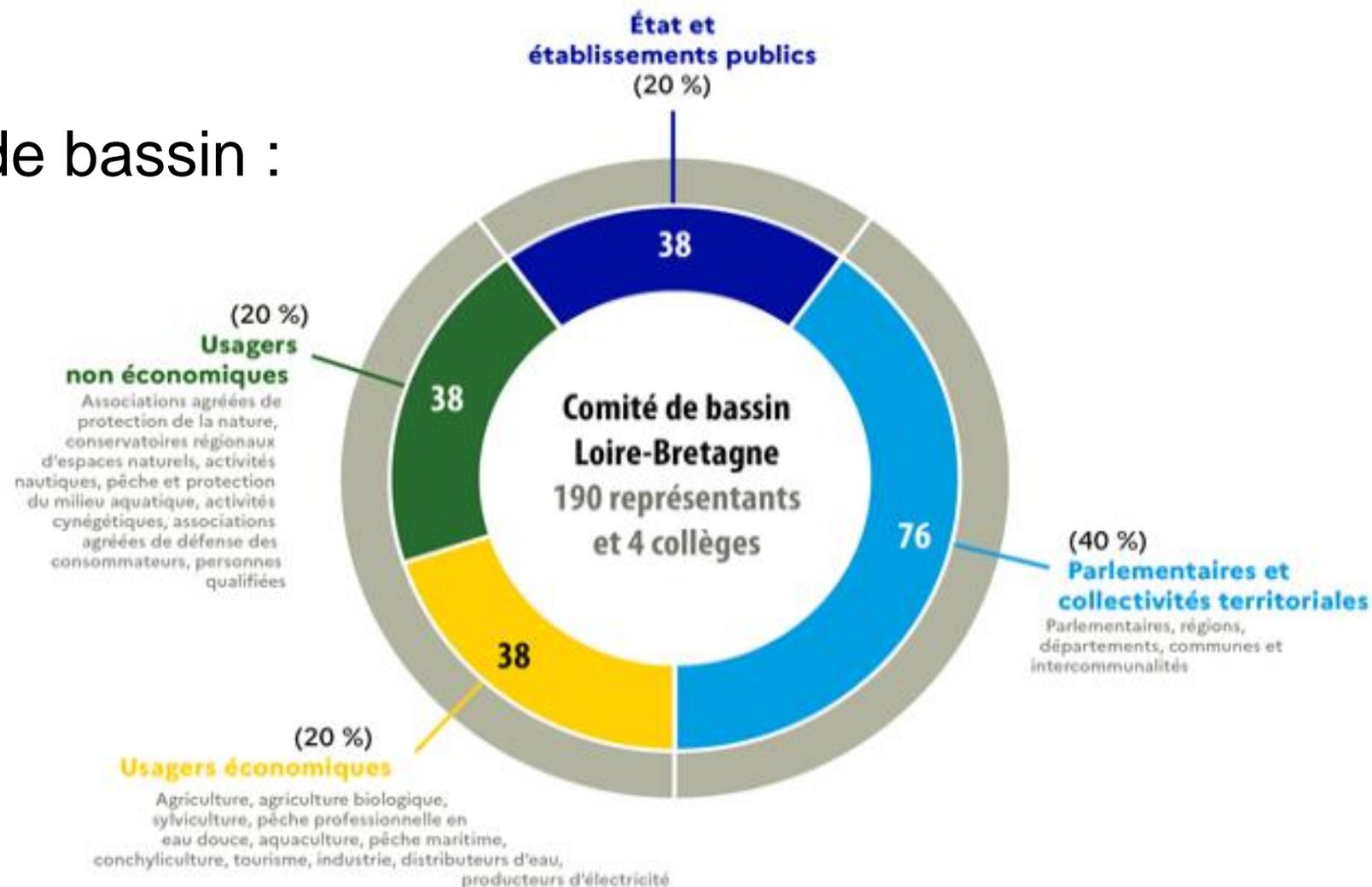
Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Schémas régionaux de carrières

Pas directement opposable aux usagers

L'expression des acteurs du bassin (1)

Élaboré par le comité de bassin :



L'expression de acteurs du bassin (2)

Processus collectif d'élaboration :

En comité de bassin

Par les consultations du public

Même ceux qui ne le votent pas influent sur le contenu

Adopté en mars 2022 : 72 % de votes favorables

Pour : 113 Contre : 43 Abstention : 16

Un document à courte vue ?

~~Une politique pour les six années à venir ?~~

~~Horizon 2027~~

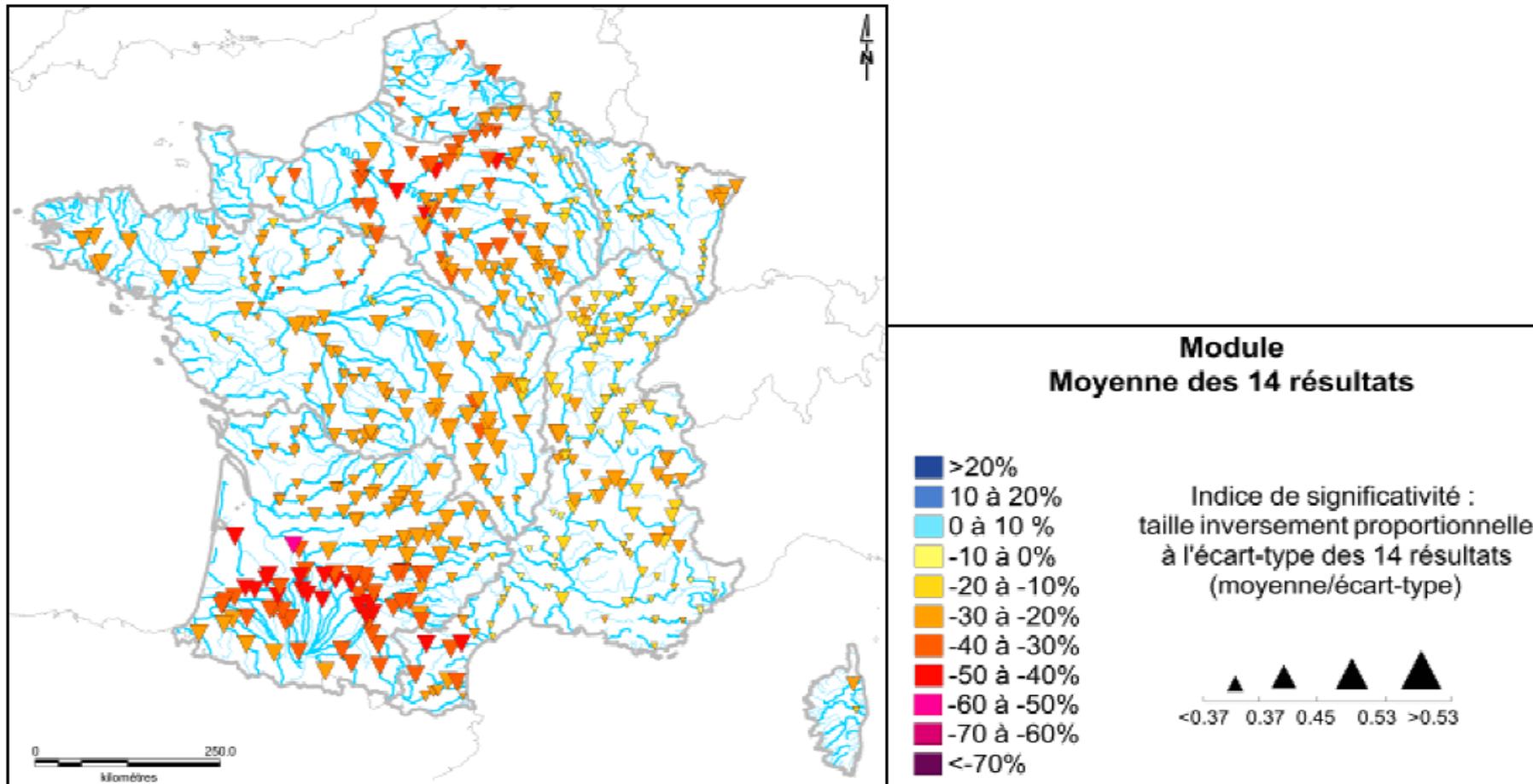
Une trajectoire adaptée tous les 6 ans

Horizons lointains au-delà du terme d'un cycle

Intégrant la perspective du dérèglement climatique

Le dérèglement climatique (1)

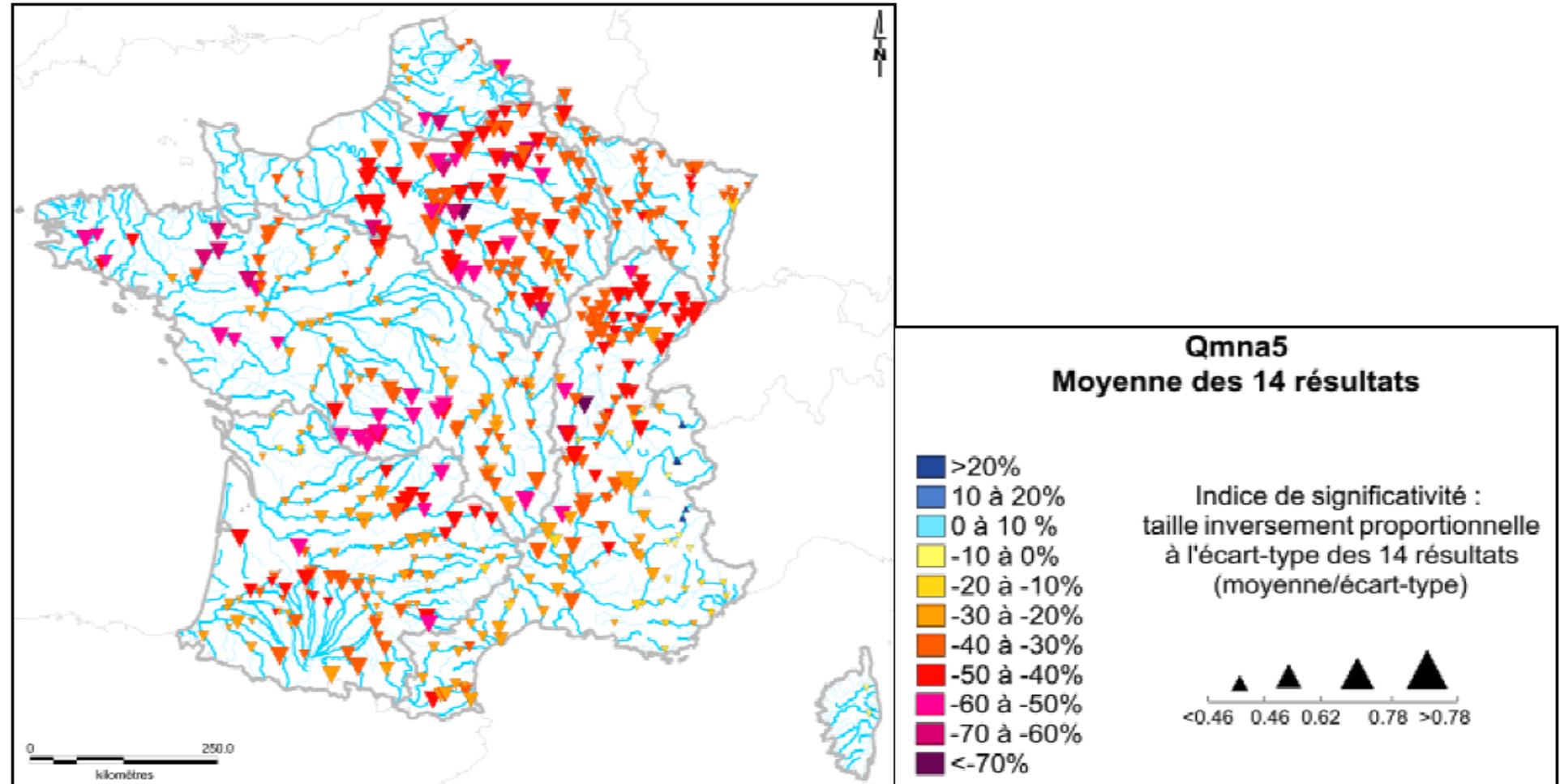
Évolution du module (débit moyen annuel)



Évolution relatives possibles (en %) du débit moyen annuel (module) entre 1961-90 et 2046-65. Résultats moyens établis sur 14 simulations (2 modèles hydrologiques x 7 modèles climatiques). La couleur des points est fonction de l'intensité du changement et la taille des points est liée à la convergence des 14 simulations.

Le dérèglement climatique (2)

Évolution du QMNA5 (débit minimum mensuel de fréquence quinquennale)



Évolution relatives possibles (en %) du QMNA5 entre 1961-90 et 2046-65.
Résultats moyens établis sur 14 simulations (2 modèles hydrologiques x 7 MCG).

Les enjeux ou questions importantes

Élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

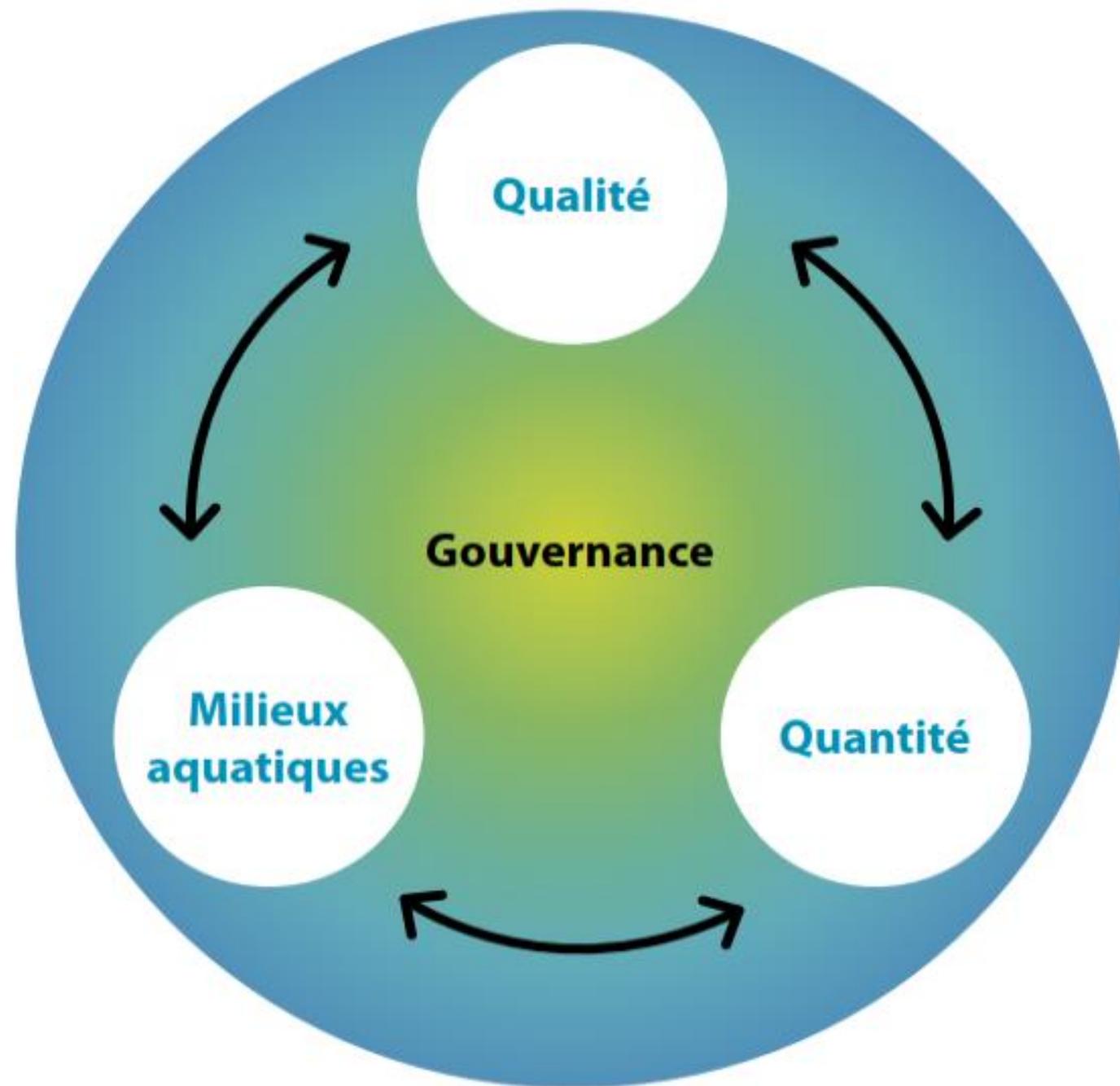
**Questions importantes
et programme de travail**
pour la gestion de l'eau de 2022 à 2027
du bassin Loire-Bretagne

Version adoptée

Document adopté par le comité de bassin le 2 juillet 2019,
suite à la consultation du public et des assemblées (2 novembre 2018 au 2 mai 2019)
dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027.

2 juillet 2019

Les quatre questions importantes



Quantité

La ressource en eau est limitée

La ressource en eau est variable :

Selon les saisons

Selon les années

Selon les territoires

Le dérèglement climatique → diminution de la ressource, y compris en hiver

Préservation du régime hydrologique essentiel au bon fonctionnement des milieux aquatiques

Qualité

Des efforts faits, mais peu de milieux épargnés par les pollutions

Qualité de l'eau influe sur la ressource disponible (AEP, activité économique, loisirs...)

Qualité de l'eau influe sur la vie des milieux aquatiques

Milieus aquatiques

Des milieux aquatiques vivants :

Faune, flore riches et variées

Des débits variables, des crues

Lit mobile

En relations : nappes et rivières, terre et mer...

Rendent des services environnementaux :

Épuration naturelle, soutien d'étiage, écrêtement des crues...

Leur préservation bénéficie à la biodiversité et aux usages !

Gouvernance

Gérer l'eau à l'échelle de chaque territoire

Notamment à l'échelle des bassins versants

Sage, EPTB et Epage...

Solidarité de bassin versant

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux (Sdage)
2022-2027 du bassin Loire-Bretagne



Tome 1 : orientations fondamentales



Les principales évolutions apportées au texte du Sdage depuis la version projet d'octobre 2020

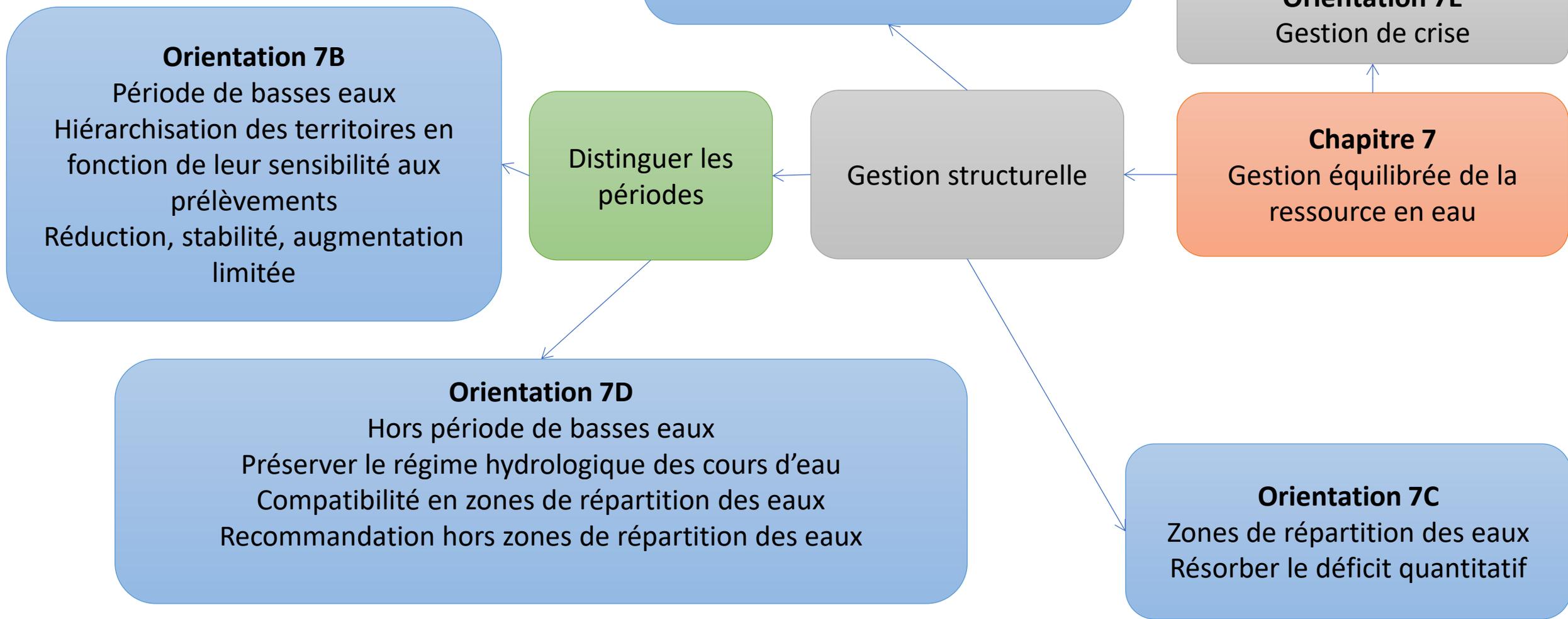
Maintien de l'ambition du Sdage 2016-2021 et du projet de Sdage 2022-2027 d'octobre 2020, en fixant un objectif de 61 % de masses d'eau de surface en bon état écologique.

Respect du principe de **non-régression environnementale** issu de la loi biodiversité.

Inscription dans la feuille de route des **Assises de l'Eau** et prise en compte des **premières conclusions du Varenne agricole** de l'eau et du changement climatique.

Prise en compte des **évolutions réglementaires** : décret « gestion quantitative de la ressource en eau » du 23 juin 2021 / loi « climat et résilience » du 22 août 2021...

Quantité



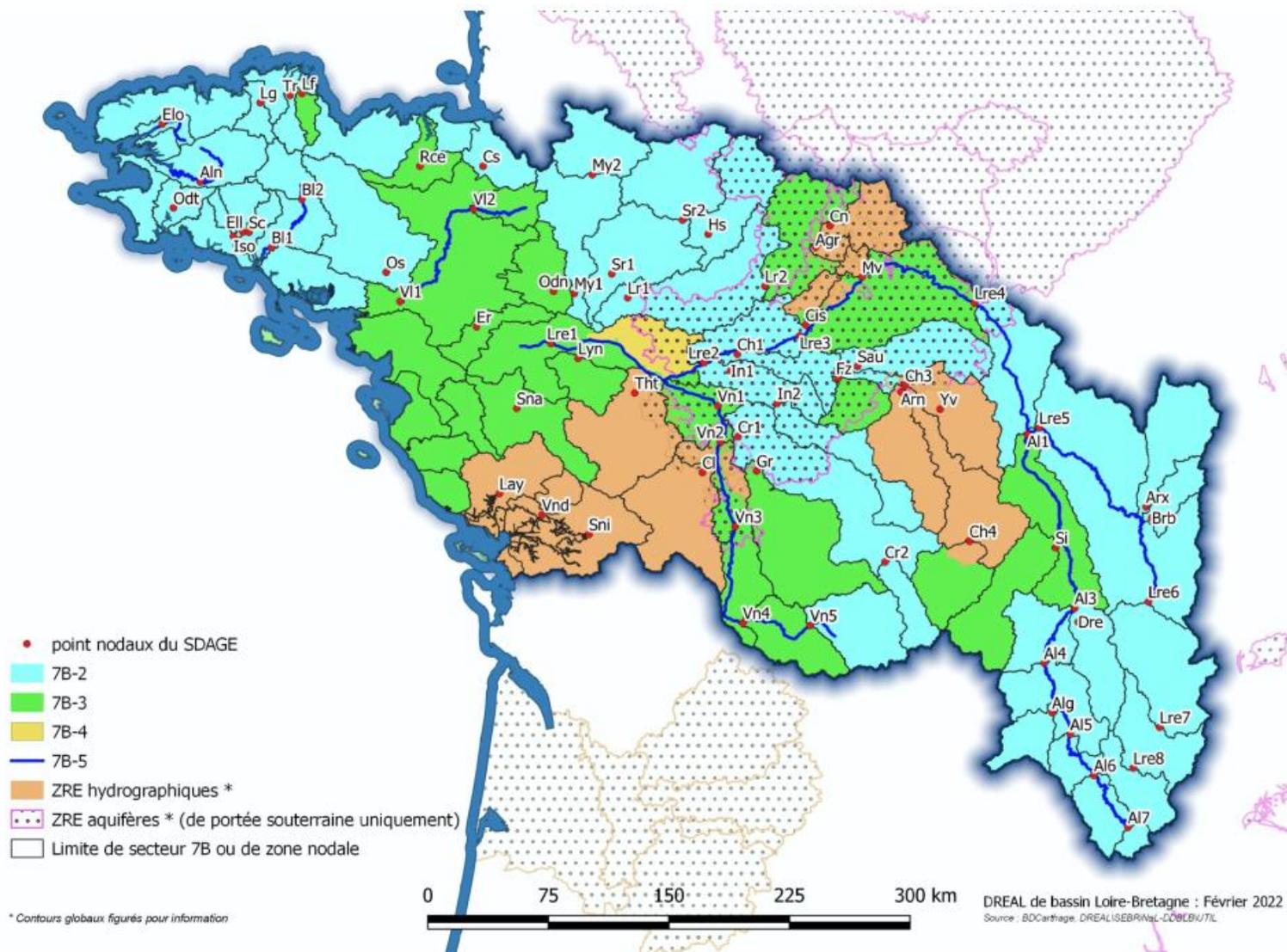
Les principales évolutions apportées au texte du Sdage depuis la version projet d'octobre 2020

15 nouveaux territoires en 7B-3 :

Leff / Rance /
Cisse / Erdre / Loir 2 /
Loire 1 / Loire 3 /
Sioule / Allier 1 / Gartempe /
Vienne 1 / Vienne 3 / Vienne 4
Territoire hors zone nodale du Sage
Estuaire de la Loire /
Territoire du Sage Baie de
Bourgneuf Marais Breton /

1 territoire passe de 7B-3 en 7B-2 :

Oust



CARTE de la territorialisation des bassins et des axes concernés par les dispositions 7B-2, 7B-3, 7B-4, 7B-5.

La qualité

Agir à la source
Traiter et réduire les transferts

Chapitre 2
Nitrates

Chapitre 3
Phosphore

Chapitre 5
Micropolluants

Orientation 10-A
Eutrophisation marine

Chapitre 4
Pesticides

Chapitre 6
Santé

Les principales évolutions apportées au texte du Sdage depuis la version projet d'octobre 2020

À l'issue de la consultation, la **lutte contre les phénomènes d'eutrophisation marine** se trouve renforcée :

- les **objectifs de réduction des flux de nitrates**, déjà bien à l'œuvre dans certaines baies, doivent être poursuivis.
- le Sdage souligne que cet objectif engage tout le bassin, dès les premiers petits cours d'eau de l'amont (introduction d'une nouvelle disposition 10A-5).
- le Sdage répond aussi aux objectifs environnementaux des trois **documents stratégiques de façades.**

Les milieux aquatiques

Préserver
Restaurer

Orientation 1A
Le bassin versant

Orientation 1E
Les plans d'eau

**Orientations 1B, 1C,
1D, 1H**
Le cours d'eau
Morphologie et
continuité
écologique

Chapitre 1
Le cours d'eau
dans son bassin
versant

Orientations 1F, 1I
Le lit majeur (crues,
carrières...) et les
submersions marines

Orientation 1H
Améliorer la
connaissance

Chapitre 11
Têtes de bassin
versant

Chapitre 8
Zones humides

Chapitre 9
Biodiversité

Les principales évolutions apportées au texte du Sdage depuis la version projet d'octobre 2020

La mise en exergue du grand cycle de l'eau dans une **nouvelle orientation dédiée au bassin versant**.

- Regroupant différentes dispositions éparpillées au sein de différents chapitres du Sdage, **elle affirme que la qualité et le bon fonctionnement des milieux aquatiques se jouent pour une part importante dans les bassins versants**.
- En y insérant une nouvelle disposition (1A-2), elle souligne le rôle du bocage et des haies dans le contrôle des transferts de pollution. Rédigée de façon suffisamment générale, elle laisse une grande marge d'appréciation.

Gouvernance

Chapitre 12

Gouvernance locale et cohérence
de politiques publiques

Nouvelle disposition : prise en
compte de la ressource en eau

Chapitre 13

Outils réglementaires et
financiers

Chapitre 14

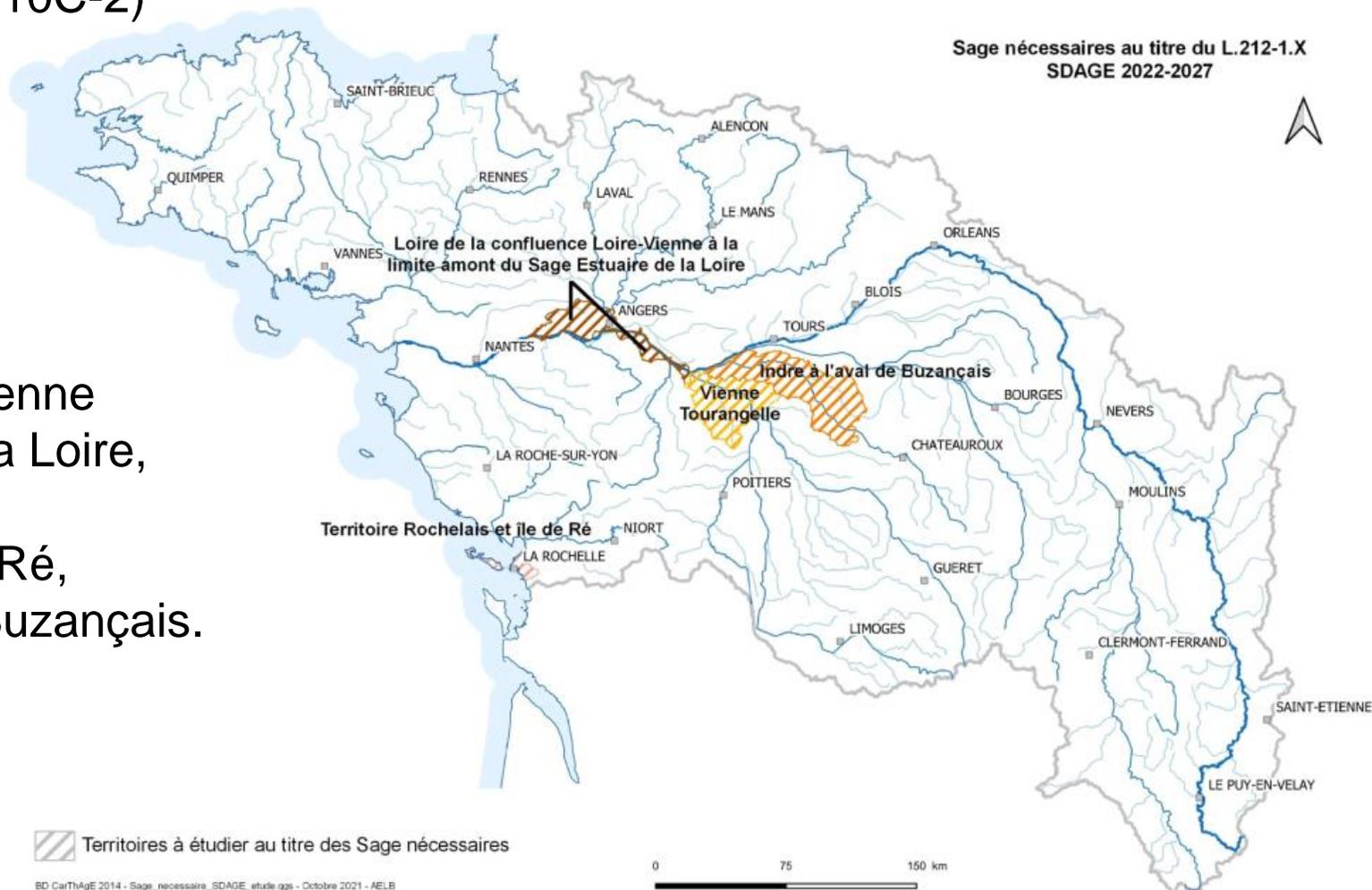
Information et
sensibilisation

Les principales évolutions apportées au texte du Sdage depuis la version projet d'octobre 2020

Prise en compte dans la politique d'urbanisation : adéquation des prélèvements et rejets à la ressource en eau (nouvelle disposition 10C-2)

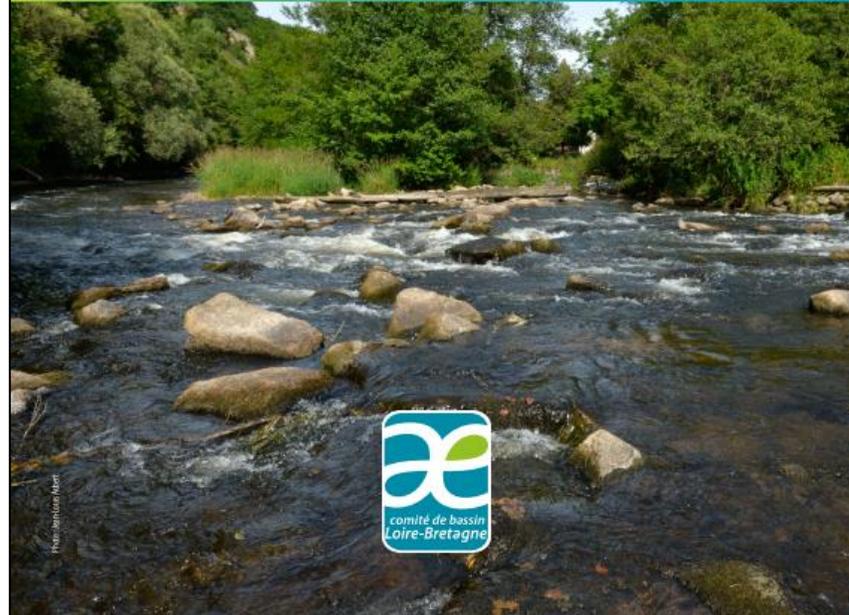
De nouveaux Sage « nécessaires »
(disposition 12A-1)

- sur la Loire, de la confluence Loire-Vienne à la limite amont du Sage Estuaire de la Loire,
- sur la Vienne Tourangelle,
- sur le territoire rochelais et de l'île de Ré,
- sur le territoire de l'Indre, à l'aval de Buzançais.



Le programme de mesures

Programme de mesures 2022-2027
du bassin Loire-Bretagne



Contenu du document

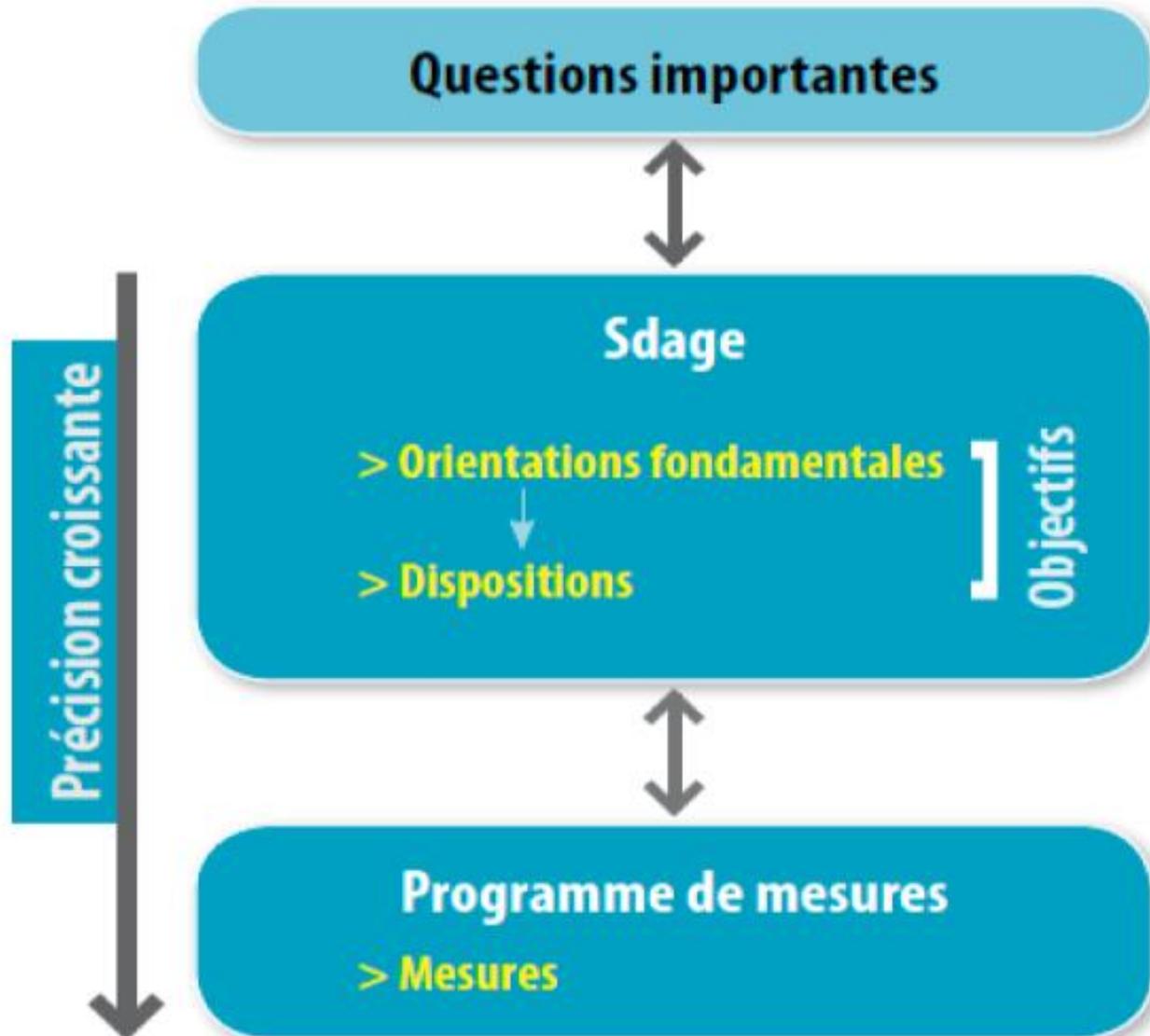
Les priorités du bassin Loire-Bretagne (ou **stratégie bassin**)

Les mesures par commissions territoriales comprenant une **stratégie territoriale**

Les mesures :

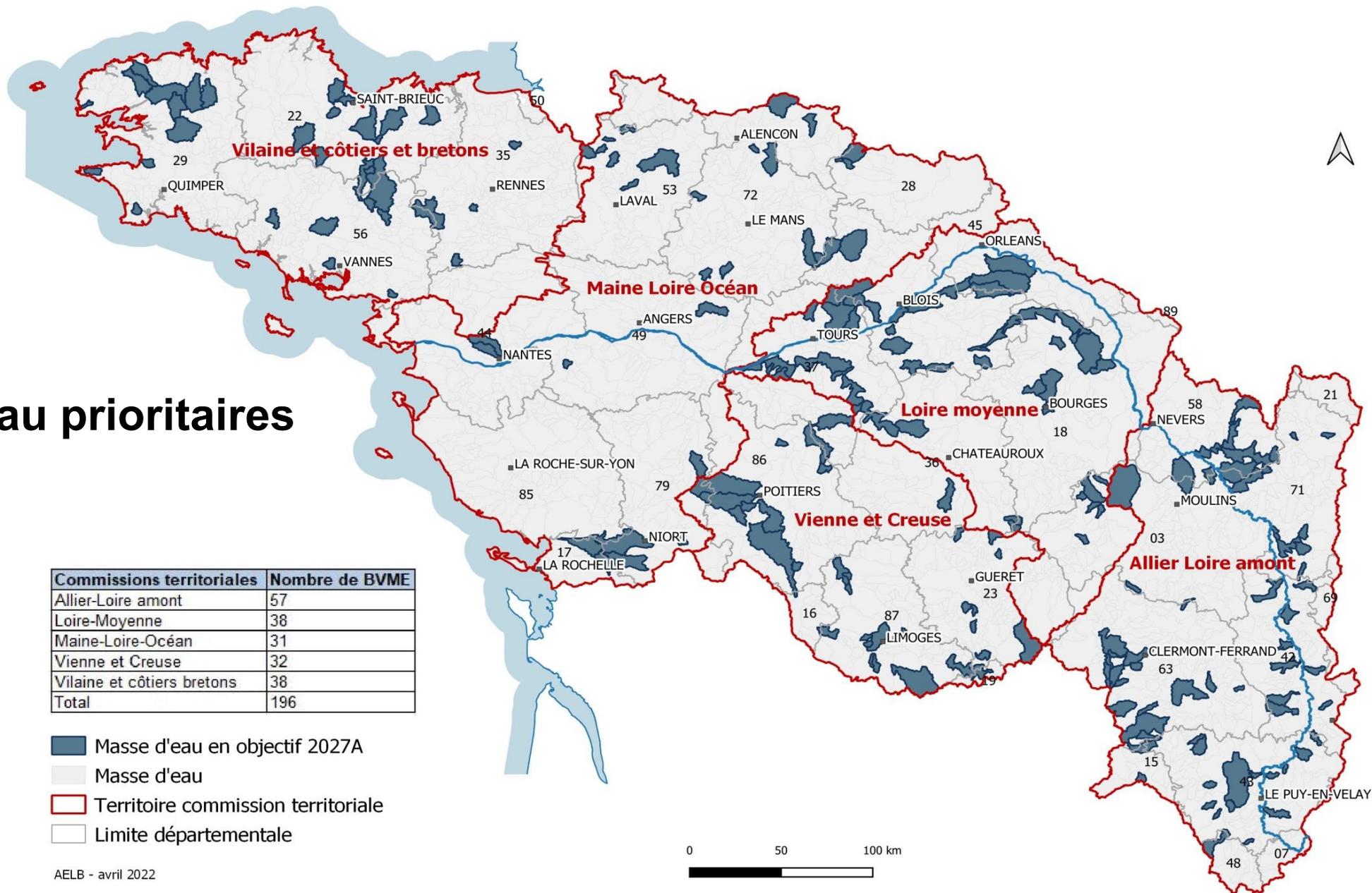
Une mesure est un ensemble d'actions d'un même type sur un territoire donné permettant la diminution d'une ou de plusieurs pressions significatives, favorisant l'atteinte du bon état des eaux.

Portée du document

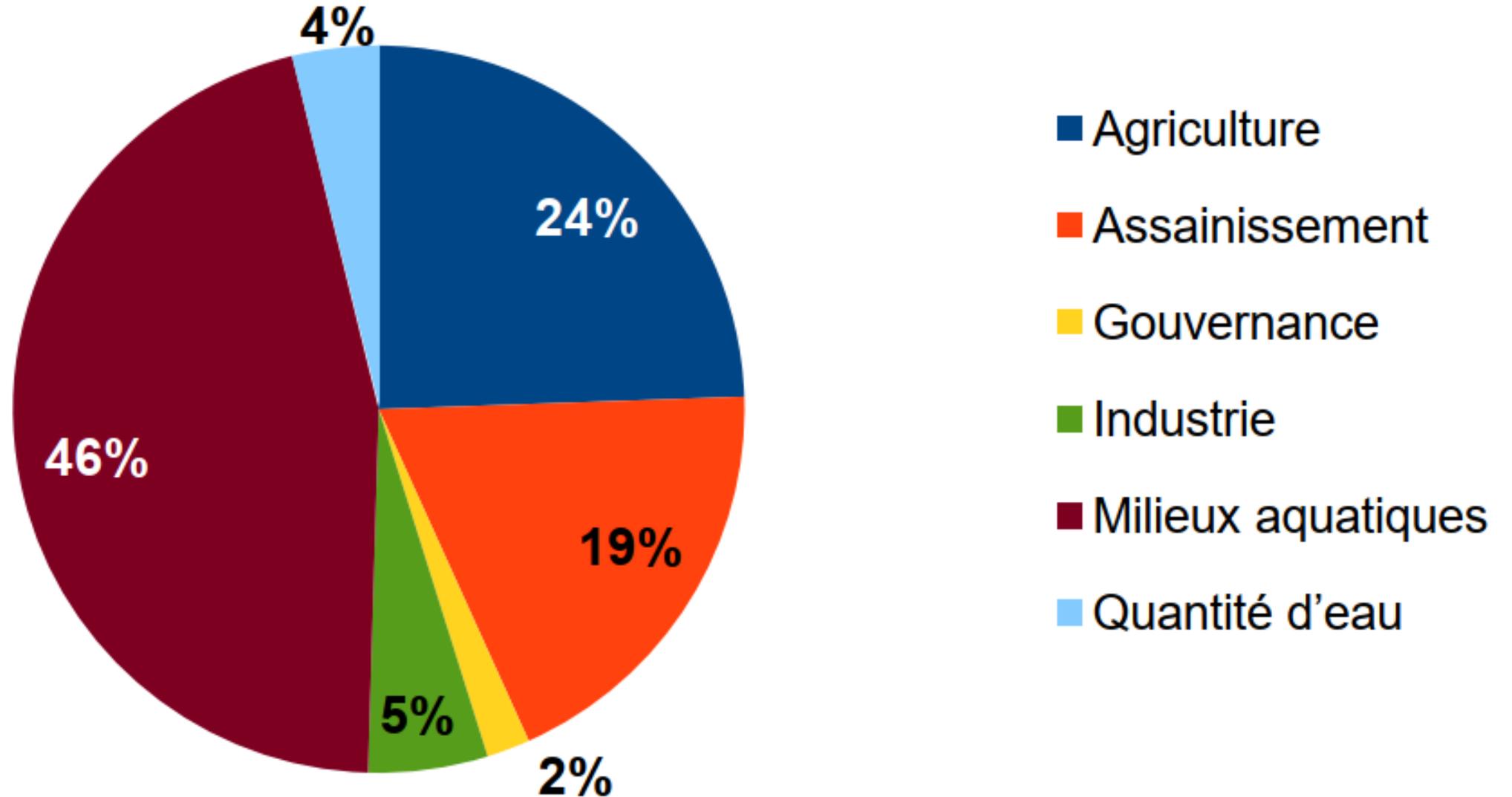


- Mesures nécessaires pour satisfaire aux objectifs définis par le Sdage.
- Le programme de mesures n'est pas un document opérationnel. **Il a vocation à être décliné localement.**

Des masses d'eau prioritaires



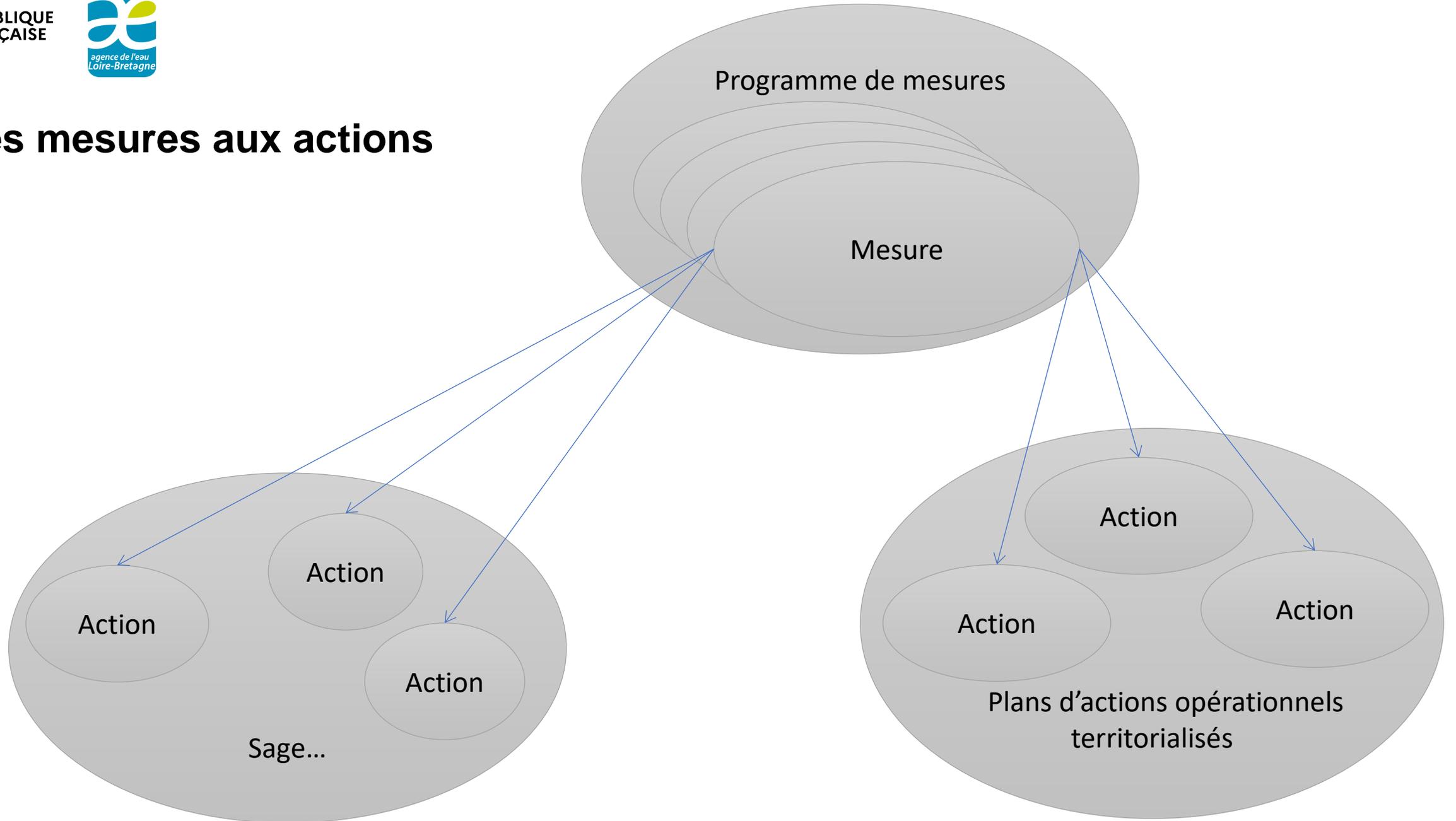
Répartition par domaine des mesures



Évaluation financière du programme de mesures

Domaine	Montant du PDM 2022-2027 (en M€)	Montant du PDM 2022-2027 par an (en M€)
Agriculture	1000	167
Assainissement	990	165
Connaissance	72	12
Industrie	110	18
Milieux aquatiques	1287	214
Quantité d'eau	184	31

Des mesures aux actions



Ce qu'il faut retenir du Sdage...

Adopté à 72 % par le Comité de bassin

Fruit d'un travail collectif largement concerté

Un Sdage d'adaptation au changement climatique :

- ➔ Des cours d'eau et leur bassin versant résilients : nouvelle orientation 1A relative aux bassins versants (solutions fondées sur la nature, haies...)
- ➔ Sobriété et économies d'eau pour tous et partout, résorption et prévention des déficits quantitatifs...
- ➔ Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses pour notamment préserver l'alimentation en eau des populations, la mer et les activités associées...
- ➔ Subsidiarité au profit des territoires : adaptation des règles de gestion quantitative par les commissions locales de l'eau sur la base des analyses « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »...

Pour vous aider, des documents

Mise à jour du « Sdage mode d'emploi »

Le Sdage en 7 Questions / Réponses

Éléments essentiels du Sdage et programme de mesures en 8 pages

Guide sur les analyses « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »

➔ Déjà en ligne !

